

arpeje

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR
L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

2024

Rapport de la Commission de Gestion de l'arpeje

POUR L'ANNÉE 2023

PASCALE VERNEZ, DELPHINE GALLIARD, ALEXANDRE MENTHA,
SIMON JAUNIN, CHRISTOPHE TOMBEZ

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. PREAVIS 2023 ET ANTERIEURS	2
3. MOTIONS, INTERPELLATIONS ET POSTULATS 2023.....	3
4. ÉTUDES ET INVESTIGATIONS DE LA COGEST	3
ENQUETE DE SATISFACTION	3
CONSEIL D'ETABLISSEMENT.....	3
COMITE DE DIRECTION.....	3
5. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	4
6. BATIMENT ET TRANSPORTS	4
7. PRESCOLAIRE, PARASCOLAIRE, ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR, EXTRASCOLAIRE.....	5
8. AUDIT	6
9. CONCLUSION	7

1. Introduction

En guise d'introduction, la CoGest tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs de l'arpeje qui s'engagent avec beaucoup d'empathie et de bonne humeur dans leur travail au quotidien.

Malheureusement, cette année, nous avons dû rendre notre rapport avec des délais qui sont à la limite du supportable.

Voulant anticiper une surcharge de travail, la CoGest a fait parvenir une liste de questions au CoDir en date du 10 février 2024. Après une relance le 19 avril de la part d'un membre de la CoGest, le CoDir n'y a répondu que le 24 avril. Ce même jour, la CoGest s'est réunie et a renvoyé au CoDir une nouvelle série de questions intégrant les demandes de complément des réponses déjà obtenues en les priant d'y répondre rapidement au vu du peu de temps qu'il restait pour rendre le présent rapport. Notre demande est restée sans réponse jusqu'à la rencontre du 1^{er} mai entre la CoGest et le CoDir.

Connaissant la difficile situation du CoDir avec la démission de Madame Ospel, directrice, nous avons mis les bouchées doubles pour être prêts avec nos questions pour la rencontre du 1^{er} mai. Le lendemain de cette réunion, nous avons demandé à recevoir au plus vite les réponses à nos questions de manière écrite, ainsi que les compléments demandés pendant la séance, ce qui a été fait le 3 mai.

Il faut encore relever que seuls deux membres de la CoGest ont reçu le rapport de gestion d'arpeje le 28 mars, les trois autres seulement le 15 avril.

Nous sommes conscients et comprenons les conditions particulières avec lesquelles le CoDir doit travailler depuis ces dernières semaines, mais il ne faut pas pour autant minimiser l'importance du travail au sein du conseil intercommunal.

Parallèlement à ces soucis de délai, la CoGest dénonce également une collaboration très difficile avec le CoDir. En effet, nous avons eu passablement de difficultés à obtenir les réponses à certaines de nos questions et avons dû relancer plusieurs fois le CoDir pour les obtenir, sans toutefois y arriver pour toutes. On constate également que les réponses sont parfois imprécises ou erronées.

Cela provoque au sein de la CoGest un sentiment désagréable comme si on voulait lui cacher les informations. Nous avons aussi pu constater que la communication au sein du CoDir lui-même n'est pas optimale et prenons, pour exemple, la lettre de démission de Madame Marie-Pierre Vincent, présidente du Conseil Intercommunal, adressée à Monsieur Tony Ruano, président, qui n'a pas été transmise à l'ensemble des membres du CoDir.

L'audit donne beaucoup de fil à retordre à la Cogest. Il nous tient à cœur que l'investissement financier fait par le Conseil Intercommunal ait été utilisé à bon escient, mais, malheureusement, le manque de transparence de la part du CoDir alimente notre sentiment de méfiance, sentiment qui, nous l'espérons, ne se propage pas aux collaborateurs et aux membres du Conseil Intercommunal.

Chaque membre du Conseil Intercommunal peut adresser par écrit ses observations ou ses vœux à la CoGest et exiger qu'il en soit donné connaissance au conseil lors de la présentation du rapport. La CoGest n'a pas été approchée en 2023 et espère que c'est un signe de bien-être plus que de lassitude.

Pour rappel, les membres élus de la CoGest pour la période 2021-2026 sont :

Président :	Christophe Tombez	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Pascale Vernez	déléguée commune d'Avenches
Membre :	Delphine Galliard	déléguée commune de Faoug
Membre :	Simon Jaunin	délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Alexandre Mentha	délégué commune de Cudrefin

2. Préavis 2023 et antérieurs

Tous les préavis antérieurs à 2023 sont bouclés.

Préavis 01/2023 Conseil Intercommunal du 01.06.2023 à Avenches

Constitution des servitudes – Parcelle n° 2970 à Avenches

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : Non terminé

Préavis 02/2023 Conseil Intercommunal du 01.06.2023 à Avenches

Révision et adoption du règlement du Conseil intercommunal – arpeje VS ASIA

Décision : accepté à l'unanimité après amendement

Commentaire : terminé

Préavis 03/2023 Conseil Intercommunal du 12 octobre 2023 à Montmagny

Demande de crédit extra-budgétaire – Fermeture du terrain en herbe et remplacement des stores de la salle omnisports sur le site de Sous-Ville

Décision : refusé

Commentaire : Le rapport de gestion de l'arpeje devra être modifié en page 12 car indiqué de manière erronée comme clos.

Préavis 04/2023 Conseil Intercommunal du 12 octobre 2023 à Montmagny

Demande de crédit extra-budgétaire – Pose d'un filtre à charbon actif à la piscine

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : terminé

3. Motions, interpellations et postulats 2023

En 2023, seul un postulat a été déposé au Conseil Intercommunal :

- Postulat déposé le 12 octobre 2023 : « Postulat concernant l'âge des enfants accueillis dans le futur centre de rencontre et d'animation socioculturel QG8B d'Avenches et environs ».

Le postulat est accepté à une large majorité avec examen immédiat sans renvoi à une commission. Ce postulat est toujours en travail au sein du CoDir.

4. Études et investigations de la CoGest

Cette année, nous avons décidé de prendre en référence le rapport d'activité de l'ARAJ afin de comparer les activités et avons été surpris de constater le montant des subventions touchées par celle-ci. Nous sommes satisfaits de constater que l'arpeje fait également ces démarches. Nous encourageons toutefois le CoDir à avoir une réflexion sur les subventions pour les personnes en formation dans le domaine éducatif et pour l'adhésion à la Convention Collective de Travail. Nous rapporteraient-elles plus qu'elles nous coûteraient ?

Nous sommes satisfaits d'apprendre qu'un système d'évaluation régulière de la Direction par deux membres du CoDir a été mis en place suite à notre souhait émis dans nos rapports des deux précédentes années.

Enquête de satisfaction

Les résultats de l'enquête devraient arriver sous peu, mais nous nous réjouissons de savoir que 1'428 ménages ont reçu le questionnaire et que le taux de réponse a été de 32%. Ces dernières sont venues à 26% d'Avenches, 36% de Cudrefin, 47% de Faoug et 35% de Vully-les-Lacs.

Nous regrettons toutefois le manque de confiance octroyé à la commission consultative qui a uniquement pu consulter le formulaire lors d'une séance sans avoir pu l'obtenir auparavant, comme le souhaitaient ses membres, pour faire des propositions réfléchies.

Conseil d'Etablissement

Au vu des derniers PV du Conseil d'Etablissement, nous suggérons au CoDir de séparer au mieux la Direction du Conseil d'Etablissement de la Direction de l'arpeje (quart Conseil Intercommunal).

La CoGest relève, malheureusement, que la relation entre l'arpeje et la Direction des Ecoles n'est toujours pas idéale, alors qu'elle devrait être primordiale. Nous réitérons notre souhait d'optimiser les contacts en travaillant sur la communication.

Comité de Direction

Durant l'année 2023, les membres du CoDir se sont répartis les tâches de la manière suivante :

Monsieur Tony Ruano : appel d'offre du réfectoire.

Monsieur Yan Vollenweider : suivi de la mise en place du centre de loisirs à Avenches.

Monsieur Pierre Roth : enquête de satisfaction, ainsi que construction de la nouvelle crèche de Cudrefin et adaptation du parascolaire de Cudrefin.

Monsieur Christian Genilloud : mise à disposition et ouverture d'un espace plus grand pour les accueils parascolaires des Castors, ainsi que construction de 8 classes scolaires sur Salavaux.

Tous les membres : gestion de l'audit et réflexion sur les coûts des locaux de l'accueil de jour et de l'ensemble des locaux scolaires.

Les objectifs et la stratégie de l'arpeje arriveront à terme en 2024. Nous nous réjouissons de connaître lesquels auront été menés à terme et de découvrir les futurs nouveaux objectifs.

5. Finances et Ressources Humaines

Nous constatons que les coûts par élève augmentent régulièrement ; ceci est dû aux investissements réguliers qui sont faits par l'arpeje et par les communes pour les bâtiments scolaires.

En 2022, la Direction était assistée de 6 adjoints de direction contre 5 en 2023. Effectivement, l'adjointe de la direction extra-scolaire a démissionné au courant de l'année et le poste n'a pas encore été repourvu. Nous relevons que le tableau page 6 est identique à celui du rapport de 2022 et qu'il n'a pas été mis à jour.

Nous n'avons pas retrouvé dans le rapport de gestion les chiffres concernant l'intégration du Programme d'Emploi Temporaire (PET) ainsi que du projet lift. Nous sommes satisfaits de savoir que l'arpeje poursuit ce type de collaboration et d'intégration à raison d'un PET et d'un lift sur le site de Pinocchio.

6. Bâtiment et Transports

La crèche « La Ruche » de Cudrefin a ouvert ses portes le 21 août 2023 et propose 22 places d'accueil. A terme, l'offre s'étendra à 39 places. Les 22 places sont réparties en 3 groupes : 5 bébés (de 2 mois à 18/24 mois), 7 trotteurs (de 18/24 mois à 30/36 mois) et 10 grands (de 30/36 mois à l'entrée en 1H). Quelques membres de la CoGest ont participé à l'inauguration et ont été séduits par la fonctionnalité des locaux.

L'agrandissement de l'établissement scolaire de Salavaux s'est poursuivi en 2023 ; son ouverture est prévue dès le milieu de l'année 2025. La structure parascolaire des Castors s'est installée dans de spacieux containers et est en mesure d'accueillir 72 enfants.

La peinture des façades en bois du bâtiment B du collège de Sous-Ville a été refaite ainsi que la réfection partielle du tartan en toiture du bâtiment de la halle triple.

Les locaux de la crèche Pinocchio ont été rafraîchis durant la période estivale (sols et peintures), une paroi coulissante a été installée entre le réfectoire et la salle de vie du groupe des grands. Le mobilier du réfectoire et du groupe des bébés a été changé.

Des tableaux interactifs ont été installés dans les quatre classes du bâtiment scolaire de Faoug et c'est

également le cas pour toutes les classes du Collège de Sous-Ville à Avenches.

Nous relevons une augmentation des charges de CHF 315'089.— pour les bâtiments entre 2022 et 2023. Selon le CoDir, la section « bâtiment » ne concerne que les coûts des bâtiments du site de Sous-Ville. L'augmentation est due aux coûts d'énergies tels le chauffage et l'électricité mais également aux travaux de réparation des stores, de la réfection de la façade du bâtiment B ainsi que des travaux d'entretien de la piscine.

La piscine a enregistré une forte hausse de la fréquentation en 2023 avec 1'344 entrées adultes et 25 entrées enfants, a contrario de ce qui est mentionné dans le rapport de gestion de l'arpeje qui indique une hausse des entrées légère.

Au niveau des transports, 359 élèves ont été transportés pour un coût de CHF 857'117.— soit une augmentation de 3,23% alors que le nombre d'élèves transportés a diminué de 10,3%. Le CoDir indique que, sur une ligne, il était nécessaire d'ajouter un bus supplémentaire de 44 places et que les charges ne dépendent pas du nombre d'élèves mais des kilomètres parcourus.

Il nous a été remonté que les cars postaux semblaient parfois surchargés notamment les matins car il y a un bus par heure et tous les élèves vont à l'école en même temps. La CoGest est inquiète pour la sécurité des enfants. Nous avons demandé au CoDir comment était contrôlé le flux pour les élèves qui utilisent les cars postaux. Réponse nous a été faite que les élèves ont plusieurs bus à disposition, ce qui n'est pas le cas pour le matin, mais se mettent tous dans le même. La CoGest en déduirait presque que c'est de la faute des élèves. Or nous pensons qu'avec une bonne communication avec l'établissement scolaire ainsi que par le retour des chauffeurs, le flux pourrait être ainsi contrôlé et le cas échéant amélioré. L'accident d'un bus surchargé aurait des conséquences dramatiques.

Nous constatons que les élèves utilisant les cars postaux ont une flexibilité des transports ce qui n'est toujours pas le cas pour les élèves utilisant les bus HelvéCie. Lors de notre rapport de gestion 2022, nous encourageons le CoDir à réfléchir sur la possibilité de développer un concept de mobilité type abonnement général qui couvrirait le territoire de nos 4 communes. Nous relançons donc le CoDir sur ce point et nous sommes favorables à ce que cette possibilité soit finalement proposées à tous les élèves.

7. Préscolaire, Parascolaire, Accueil Familial de Jour, Extrascolaire

Depuis l'ouverture de la crèche « La Ruche » à Cudrefin, nous avons pu constater une amélioration quant à la prise en charge dans l'accueil préscolaire. Selon le rapport de gestion 2022 de la Commune de Cudrefin, 19 bébés sont nés dans la commune. Lorsque l'on met en rapport le nombre de naissances avec le nombre de 5 places bébés disponibles, la situation est forcément extrêmement tendue. Nous prions le CoDir de trouver des solutions dans des délais raisonnables.

Nous n'avons pas de retour des AMF sur leur satisfaction au niveau de la mensualisation de leurs revenus. Nous espérons que celle-ci est bonne.

Nous tenons à relever que les gardes préscolaires en crèche ont besoin du double du personnel pour accueillir le même nombre d'enfants que le système accueil familial de jour. Nous sommes conscients que l'ouverture d'une nouvelle crèche allège les besoins de prise en charge des AMF. Profitons de leur flexibilité pour les encourager à prendre les bébés (0-18 mois) et à répondre aux besoins des horaires plus spécifiques. Pour ce faire, il faudrait réévaluer les salaires des AMF en fonction des besoins de l'arpeje.

Depuis plusieurs années, la CoGest désireait avoir un visuel sur les demandes de place d'accueil ainsi que les délais d'attente que peuvent subir certains parents pour bénéficier d'une place. Selon un document transmis par le CoDir, nous remarquons que les places d'accueil sont triées en trois priorités.

Nous sommes surpris que le 26% des demandes n'ont pas abouti.

Nous saluons l'ouverture des parascolaires pendant 5 semaines durant les vacances scolaires.

Les réfectoires d'Avenches et de Salavaux, qui ont changé de prestataire de restauration en 2023, font partie du label « Fourchette Verte » qui encourage une alimentation équilibrée et durable pour toutes et tous. Selon les dires de certains parents, les plats à protéines végétales sont très souvent au menu et beaucoup d'élèves ne le veulent pas, ce qui crée du gaspillage alimentaire. Nous sommes d'accord sur le fait que nos enfants doivent manger sainement et tendre vers une alimentation plus durable, mais pas sur le fait que cela dissuade les élèves à prendre le menu proposé. Il faut trouver le juste milieu pour tous et réévaluer si le label « Fourchette Verte » est vraiment nécessaire pour offrir une alimentation équilibrée.

Nous rendons le CoDir attentif qu'il serait plus simple que le paiement des repas des élèves d'Avenches se fassent sur facture comme à Salavaux.

Le centre de loisirs QG8B n'a pas ouvert en 2023 malgré un contrat de location signé en juin 2022. Un changement d'affectation ainsi que des travaux dans le local ont retardé son utilisation. Après vérification, le loyer du local pour le centre de loisirs n'a par conséquent pas été payé en 2023.

A relever que la CoGest reçoit des retours extrêmement positifs concernant les bibliothèques qui proposent des activités hors pair favorisant la culture de tous et ceci gratuitement.

8. Audit

Quelques mois avant que le postulat soit déposé, l'idée d'un audit avait été débattue en commission de gestion mais avait été refusé par la majorité de ses membres. Peu de temps avant le Conseil Intercommunal du 12 octobre 2022, certains membres de la CoGest ont été approchés afin de soutenir ce postulat que certains ont signés en tant que délégués du Conseil Intercommunal.

Les résultats de l'audit nous ont été présentés lors du Conseil Intercommunal du 12 octobre 2023. Certains éléments présentés ont relativement surpris bon nombre de délégués, raison pour laquelle la CoGest a demandé un accès à l'audit qui lui a été refusé à maintes reprises sous prétexte d'anonymisation, malgré l'assermentation de ses membres et la proposition de signer un document de confidentialité.

D'après les dires du Président du CoDir lors du Conseil Intercommunal du 12 octobre 2023 et répétés lors de notre séance du 1^{er} mai 2024, il y aurait uniquement les collaborateurs externes – qui avaient cessé leur collaboration avec l'arpeje – qui devaient passer par lui ou Madame Ospel pour être auditionnés par le bureau Vicario Consulting SA. Il nous a assuré que les collaborateurs internes – qui travaillaient pour l'arpeje au moment de l'audit – pouvaient directement prendre contact avec un représentant du bureau Vicario Consulting SA.

Or, nous sommes en possession d'un e-mail à destination des collaborateurs internes envoyé par Monsieur Tony Ruano, daté du 10 janvier 2023, et qui nous a été transmis par plusieurs employés de l'arpeje. Ce courriel démontre que l'anonymat n'a pas été respecté et que chaque collaborateur non convoqué par le bureau Vicario Consulting S.A. pouvait s'annoncer au Président du CoDir ou à

Madame Ospel s'il voulait prendre part à l'audit. Le Président du CoDir a donc transmis à la CoGest ainsi qu'aux membres du Conseil Intercommunal des informations erronées.

Vous comprendrez que la relation de confiance entre le Président du CoDir et la CoGest est altérée. Les faits sont, à nos yeux, sérieux et nous ne pouvons malheureusement pas nous baser uniquement sur les dires du CoDir quant à la teneur de l'audit. Nous avons insisté pour que les membres de la CoGest obtiennent un accès complet aux documents de l'audit afin de s'assurer de sa crédibilité et de son impartialité vu le montant financé par l'argent public, sans oublier que le mandat vient du Conseil Intercommunal.

Nous avons demandé à plusieurs reprises au CoDir de s'expliquer et n'avons reçu une réponse que la veille de la remise de ce présent rapport.

Dans cette réponse le Président du CoDir présente ses excuses pour l'erreur de communication qui a été faite. Selon les membres du CoDir, le fait de donner l'adresse e-mail du Président leur a semblé le plus judicieux sur le moment. Ces derniers font amende honorable quant à l'erreur commise.

A relever que la CoGest n'a pas reçu de réponse liée à sa demande d'accès au rapport de l'audit et n'a reçu qu'un document résumant la méthodologie utilisée par bureau Vicario Consulting S.A..

Nous remercions le CoDir pour la transmission de ce document qui fait mention d'un fait important qui n'a pas été relaté par le bureau Vicario Consulting S.A. lors du Conseil Intercommunal du 12 octobre 2023, à savoir qu'un climat de crainte de représailles, ressenti et évoqué par des personnes externes à l'arpeje ou ayant quitté l'Association, a été relevé. Quelques personnes ont fait part de leur appréhension ou de leur anxiété à donner leur avis et sont apparues particulièrement touchées en décrivant leur expérience passée.

Nous aimerions ici rappeler certains principes d'un audit : la déontologie, la restitution impartiale, l'indépendance et la confidentialité. Vu que nous n'avons pas eu accès à l'audit, la CoGest n'est pas en mesure de confirmer que ces principes ont bien été respectés.

9. Conclusion

Afin de poursuivre sur le chemin de l'amélioration, nous relèverons les points suivants :

- La communication entre les membres du CoDir, avec la direction de l'arpeje, avec le Conseil Intercommunal, avec le Conseil d'Établissement et la Direction des Écoles.
Nous encourageons tous les membres du CoDir à prendre part aux décisions importantes.
- Trouver des solutions pour garantir la prise en charge des bébés par les AMF sachant que ce modèle de garde occupe 2 fois moins de personnes qu'un placement en crèche.
- Le rapport de gestion 2023 étant moins précis que celui de 2022, nous souhaitons que certains points essentiels apparaissent de manière plus claire pour une meilleure comparaison entre les années.
- Et pour terminer, nous réitérons notre demande d'obtenir l'accès à l'audit.

Pour la CoGest,

Avenches, le 16 mai 2024



Pascale Vernez



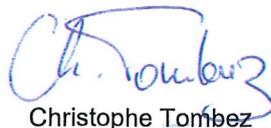
Delphine Galliard



Alexandre Mentha



Simon Jaunin



Christophe Tombez